

A&M Courtage

société par actions simplifiée
au capital de cent (100) euros
siège social : 47 Rue Vivienne 75002 Paris
en cours d'immatriculation
(la "**Société**")

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

Monsieur Nelson Paul AKONO, associé, demeurant au
a souscrit 500 actions d'une valeur nominale de dix centimes
d'euro (0,10€) chacune, soit un montant total d'apport de cinquante (50€) euros.
Cet associé a libéré en numéraire, à la souscription, un montant total de cinquante (50) euros.

Théo Marinho, associé, demeurant au
a souscrit 500 actions d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10€) chacune, soit un
montant total d'apport de cinquante (50) euros.
Cet associé a libéré en numéraire, à la souscription, un montant total de cinquante (50) euros.

Les mille (1000) actions d'origine, d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10€) chacune,
forment le capital initial dont les apports en numéraire représentent un montant de cent (100) euros.

Fait à Paris, le

Monsieur Nelson AKONO
Associé et Président

Monsieur Théo Marinho
Associé